



Directive 175 (1960)¹

Langues officielles du Conseil de l'Europe

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Vu la [Résolution 188](#) portant modification des articles 18 et 19 de son Règlement,

Charge le Secrétaire Général de porter ladite résolution à la connaissance du Comité des Ministres pour que les crédits nécessaires à son application soient ouverts à partir de l'exercice 1961.

1. 20ème séance

